

Décision

Générale

colonial

Décision n° 79-221-1915 investissant M. Séré, Administrateur adjoint de 1ère classe des Colonies, des fonctions de Chef du cabinet du Gouverneur et de secrétaire archiviste du Conseil d'Administration.

n° 79-221-1915

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 mars 1915

Numéro JO
n° 221 du 31/03/1915

Date du numéro
31 mars 1915

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu la décision en date de ce jour, accordant un congé de convalescence à M. Bellile, Administrateur de 3ème classe des Colonies, Chef du cabinet et du Secrétariat du Gouvernement et secrétaire archiviste du Conseil d'Administration

Vu l'arrêté du 30 Septembre 1912 portant fixation du régime des allocations accessoires à la solde du personnel en service à la Côte française des Somalis

Vu les nécessités du service;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M SÈRE (Joseph), Administrateur-adjoint de 1ère classe des Colonies est nommé à compter du 1er Avril 1915, Chef du cabinet et du secrétariat du Gouvernement et secrétaire archiviste du Conseil d'Administration en remplacement de M. Bellile. Il aura droit, en cette qualité, aux suppléments de fonctions prévus par l'arrêté sus-visé du 30 Septembre 1912.

Art. 2

La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

P. SIMONI.